



De :	
From :	LABORIE André
Fax :	Téléphone :
A :	5 Quai de l'Horloge C CASS
To :	Secrétariat de la CRD
Date : 20/09/2016 Heure : 17:15 page(s) : 9	



-Message-

U

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert)
31650 Saint Orens
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 20 septembre 2016

R

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». " en attente d'expulsion"

G

Secrétariat de la CRD
Cour de Cassation.
5 Quai de l'Horloge
TSA 99203
75055 PARIS Cedex 01

E

FAX : 01-44-32-95-87

Lettre recommandée avec AR : 1A 130 758 8375 1

N

Objet : Dossier devant la commission nationale de réparation des détentions :

- Références CRD : N° 15CRD052

CORDIALEMENT

T

Monsieur LABORIE André.

N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens
FRANCE

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert)
31650 Saint Orens
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 20 septembre 2016

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUTI) ». " **en attente d'expulsion**"

Secrétariat de la CRD
Cour de Cassation.
5 Quai de l'Horloge
TSA 99203
75055 PARIS Cedex 01

FAX : 01-44-32-95-87

Lettre recommandée avec AR : 1A 130 758 8375 1

Objet : Dossier devant la commission nationale de réparation des détentions :

- **Références CRD** : N° 15CRD052

Monsieur, Madame,

Que par courrier du 22 août 2016 vous avez porté à ma connaissance que cette affaire ci-dessus référencée a été fixée à l'audience du 11 octobre 2016 à 13 heures 45.

- **Vous me demandez de confirmer ma présence.**

Soit à ce jour, je vous confirme que je ne pourrais pas être présent.

Que par courrier du 24 août 2016 j'ai informé mon avocat agissant au titre de l'aide juridictionnelle totale d'être présent : « **ci-joint demande du 24 août 2016** »

- **Je vous joins la réponse de la SCP COUTARD en date du 7 septembre 2016.**

Soit m'informant :

- ***Que La procédure devant la Cour de Cassation étant une procédure purement écrite, il n'est pas d'usage de se déplacer aux audiences.***

Soit votre cour est en possession :

- **De l'entier dossier** comprenant toutes des pièces fournies devant la cour d'appel de Toulouse en sa saisine de Monsieur le Premier Président *en date du 25 janvier 2015* et conformément à son bordereau joint à ma requête introductive.
- Le mémoire d'appel *du 5 octobre 2015* précisant de la détention arbitraire établie et demandes.

De toutes les pièces produites au mémoire du 5 octobre 2015 en son bordereau.


- Le mémoire en complément de la SCP COUTARD déposé en date du 17 mars 2016.


Qu'au surplus, en date du 24 juin 2016 je vous faisais part en lettre recommandée de mes conclusions responsives et pièces :

- *Soit mes observations sur l'avis de l'Avocat Général*
- *Soit mes observations sur les conclusions du conseil de l'Agent Judiciaire du Trésor.*

Soit qu'il ne peut exister de contestation sur la détention arbitraire qu'a consommé Monsieur LABORIE André et comme il en est justifié par les actes déposés par la SCP COUTARD avocat et toutes les preuves de droit et matérielles fournies.

Qu'au vu de la jurisprudence constante de votre cours et reprises dans les actes:

 **Cour de cassation, Commission nationale de réparation des détentions
Cour de cassation, 15 Avril 2013 – Numéro de pourvoi n° 12CRD.036**

 **Cour de cassation, Commission nationale de réparation des détentions
Cour de cassation, 21 janvier 2008 – Numéro de pourvoi n° 7 C-RD.068**

 **Cour de cassation, Commission nationale de réparation des détentions :
Dont les références sont reprises dans les écrits ci-dessus.**

Je vous prie de bien vouloir prendre ces dernières informations à produire à votre cours pour faire valoir ce que de droit.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations les plus distingués.

Monsieur LABORIE André

**Pièces :**

- Ci-joint saisine de la SCP COUTARD en date du 24 août 2016.
- Ci-joint réponse de la SCP COUTARD en date du 7 septembre 2016.

PS :

Afin d'en ignorer de l'ensemble des pièces produites justifiant de la détention arbitraire consommées par Monsieur LABORIE André et concernant ce dossier :

Aux références : 15CRD052.

Un site internet existe à la disposition de toutes les autorités judiciaires et administratives depuis décembre 2007 permettant de consulter l'entière procédure.

- Soit au lien suivant de mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Au lien précis :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/PENITENTIARE/Premier%20President%20CA%20Toulouse/Pre%20prési%20indem%2016%20janv%202015.htm>

Soit informations sur ce site portées sur le fondement de l'article 434-1 du code pénal:**Arrêt de la Cour de Cassation du 27 septembre 2000 N° 99-87929**

Celui qui dénonce à l'autorité compétente des faits délictueux imputés à un magistrat ne commet à l'égard de ce magistrat aucun outrage s'il se borne à spécifier et qualifier les faits dénoncés.

Article 41 de la loi du 29 juillet 1881

Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni les discours prononcés ou des écrits produits devant les tribunaux.

Article 434-1 et suivant du code pénal

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert)
31650 Saint Orens
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 24 août 2016

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». " en attente d'expulsion"

Maître Olivier COUTARD
Avocat CE et à la Cour de Cassation.
109 boulevard HAUSSMANN
75008 PARIS

FAX : 01-44-40-22-47

Mail : scp@scp-cmma.fr

Lettre recommandée avec AR : 1A 130 758 8385 0

CONVOCAION A L'AUDIENICE DU 11 OCTOBRE 2016 A 13 H 45.
« Ci-joint convocation »

Objet : Dossier devant la commission nationale de réparation des détentions :

Référence BAJ : 2015P01066 du 27 janvier 2016.

Références CRD : N° 15CRD052

Cher Maître,

Il vient de m'être communiqué une convocation pour le 11 octobre 2016 que je vous joins.

Ne pouvant être présent au vu de mes moyens financiers au R.SA et représenté dans la procédure par votre cabinet au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Je vous prie d'être présent à l'audience et de soutenir nos écrits qui peuvent être vérifié à tout moment.


Comptant sur toutes vos diligences à la défense de mes intérêts.

Je reste dans l'attente de vous lire.

Je vous prie de communiquer comme d'habitude sur mon mail repris ci-dessus ou sur mon téléphone : 06-50-51-75-39 en laissant un message en cas d'absence.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Monsieur LABORIE André



Ci-joint :

- *Ci-joint la convocation pour l'audience du 11 octobre 2016 à 13 heures 45.*

SCP CMMA <scp@scp-cmma.fr>

laboriandr@yahoo.fr

AFF LABORIE
REV N° 15 CRD 052
OC/ID

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 août.

La procédure devant la Cour de Cassation étant une procédure purement écrite, il n'est pas d'usage de se déplacer aux audiences.

Je vous laisse le soin de vous déplacer vous-même si vous le souhaitez.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Olivier COUTARD

SCP O.COUTARD, M.MUNIER-APAIRE
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation
109 boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél : 01.44.40.22.45 – Fax : 01.44.40.22.47

LRAR 23 AOUT 2016

COUR DE CASSATION

Paris, le 22 août 2016

COMMISSION NATIONALE
DE RÉPARATION DES DÉTENTIONS

5, quai de l'horloge
TSA 99203
75055 PARIS Cedex 01
Télécopie : 01.44.32.95.87
Tél: 01.44.32.57.21

Le secrétaire de la commission

CRD16

- à -

SecrétariatLRAR

M. LABORIE André
Élisant domicile
à la SCP d'huissiers Ferran
18 rue Tripière
31000 TOULOUSE

N/REF : 15CRD052

J'ai l'honneur de vous informer que l'audience concernant votre
affaire est fixée au **11 octobre 2016**

Cette audience se tiendra à **13h45** dans la salle d'audience des
commissions (plan joint).

Vous pouvez être présent(e) à cette audience, assisté(e) ou non
d'un avocat.

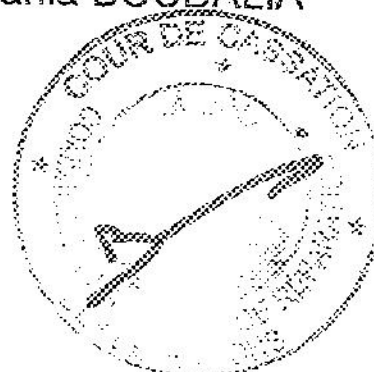
Vous pouvez vous opposer jusqu'à l'ouverture des débats à ce que
ceux-ci aient lieu en audience publique.

Je vous remercie de confirmer votre présence au secrétariat de la
commission au numéro suivant : 01.44.32.57.21.

Sauf circonstances exceptionnelles, aucune demande de renvoi
ne sera acceptée.

Vous être prié de vous présenter muni(e) de votre convocation au 6, Bd du
Palais, PARIS 1er.

Le secrétaire de la commission
Rania BOUDALIA



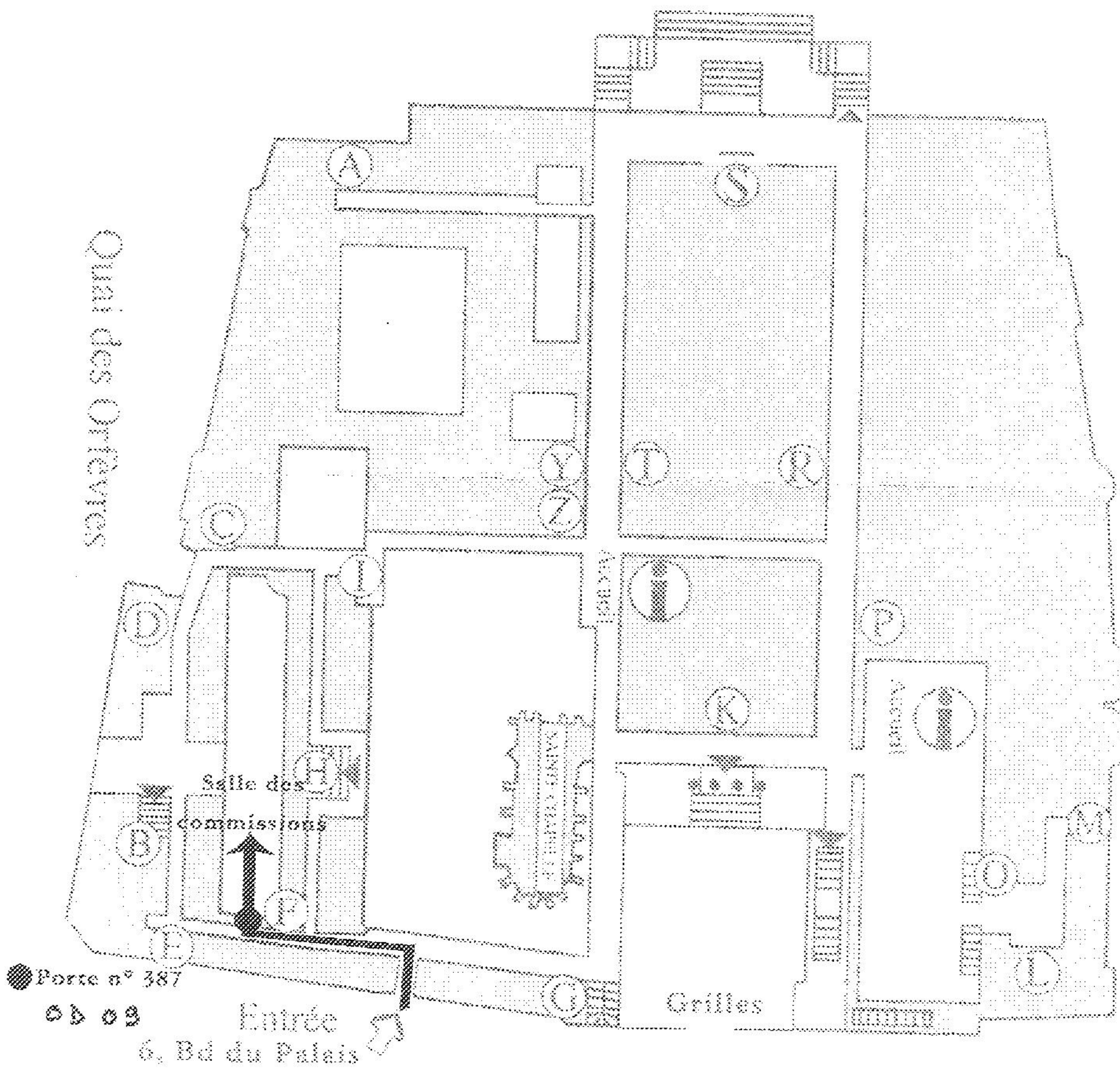
COUR DE CASSATION

Audience des commissions

Place Dauphine

Quai des Orfèvres

Quai de l'Horloge



4. Bd du Palais

ENTRÉE : 6, Bd du Palais,
 sous la voûte, à gauche,
 présentez-vous au service accueil